

BAREME HONORAIRES

(TVA au taux actuel 20%)

Applicable le 01/09/2020

LOCATION

(dans le cadre d'un mandat de location et/ou mandat de gestion locative)

- **Honoraires pour les baux soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989**

A charge du propriétaire/bailleur

- 1 mois de loyer chargé

A charge du locataire

- Visite, constitution du dossier, et rédaction du bail : 8€ttc/m² hors zone
: 10€ttc/m² zone tendue
: 12€ttc/m² zone très tendue
- Etat des lieux : 3€ttc/m²
- **Honoraires pour les autres baux (à la charge du propriétaire et/ou locataire selon mandat)**
 - Bail emplacement parking/box : 200€ttc
 - Bail commercial ou bail professionnel : 700€ttc

ADMINISTRATION DE BIENS – GERANCE

(honoraires fixés entre les parties au mandat)

- Gestion courante : jusqu'à 7%ttc des sommes encaissées
- Garantie loyers impayés et détérioration immobilière : 2.70%ttc des sommes encaissées
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 60€ttc
- Contentieux hors garantie loyers impayés : gestion dossier huissier ou avocat : 160€ttc
- Frais de renouvellement de baux soumis à la loi du 6 juillet 89 (montant appliqué au preneur et au bailleur) : 150€ttc
- Frais d'avenant pour modification du bail soumis à la loi du 6 juillet 89 à la demande du locataire : 3.50€ttc/m²
- Frais d'avenant ou de résiliation anticipée d'un bail commercial ou professionnel (locataire) : 300€ttc
- Frais copie de bail ou EDL : A4 R/V – nb = 0.25€ttc l'unité - couleur = 1€ttc l'unité
- Vacation (taux horaire) : suivi sinistre ou procédure collective, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte ... (propriétaire) : 100€ttc